

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
CAMON - Commune

Séance du vendredi 06 mars 2026

Délibération N° DE_2026_005

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	8
Date de la convocation : 27/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le six mars deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Sylvie CZECZOTKA.

Présents : Sylvie CZECZOTKA, Balder DE MOYER, Julien MERLOS, Michel LEDANSEUR, Mathieu MILANESE, Marianne ROQUES, Jean Paul DE SOUSA TANCHAO

Représentés : Sylvain DUMONS représenté par Sylvie CZECZOTKA

Absents et Excusés : Claude DUMONS, Ramon PALME

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Julien MERLOS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Convention Débroussaillage 2026 Entreprise SERNIN

Mme La Maire informe les membres du Conseil Municipal que comme chaque année, l'entretien des chemins communaux doit être réalisé dans les prochaines semaines. L'entreprise Semin de Camon a établi un devis pour un montant de 4 665.60€ TTC (3 888.00€ HT) pour le forfait épaveuse herbe et pour un montant de 1 320.00€ TTC (soit 1 100,00€) pour le forfait épaveuse gros rotor pour 1 chemin.

Il convient de passer une convention avec cette entreprise pour la réalisation de ces travaux. Cette somme sera inscrite au budget 2026.

Il est décidé d'ajouter sur la convention "le chemin des anciennes poubelles (Rach)" car l'entretien de ce chemin était compris depuis le début de la mise en place de la convention avec l'entreprise Semin mais depuis quelques années, la prestation n'est plus réalisée sur ce chemin.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent le devis présenté des travaux d'entretien des chemins communaux

approuvent la convention à signer entre Mme la Maire et l'Entreprise Semin

chargent Mme la Maire de toutes les démarches

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Sylvie CZECZOTKA
Président de séance

Julien MERLOS
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 09/03/2026

Date de réception de l'AR: 09/03/2026

009-210900742-DE_2026_005-DE

A G E D I

DE_2026_005